



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	10

Vote
À l'unanimité
Pour :
Contre :
Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture  
Lc : 20/09/2024  
Et  
Publication ou notification  
du :20/09/2024

L'an 2024, le 12 septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/09/2024.

**Présents** : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. VINCENT Éric, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. GOFFINET Yan, Mme GUESDON Denise.

**Absent excusé** : M. LANGLOIS Jean-François a donné pouvoir à M. GILLET Pascal, M. CARBONNIER Christophe a donné pouvoir à Mme GUESDON Denise

**A été nommé secrétaire** : M. DUFOUR Christian

N° 2024\_D\_34

### DECISION MODIFICATIF N°2 – BP ASST

Le Conseil municipal réuni le 10 avril 2024 a approuvé le budget primitif 2024 de l'assainissement tel que présenté par Madame le Maire.

Afin de pouvoir effectuer des ajustements au niveau de l'actif, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 041, et notamment aux comptes 21758 et 2156.

Il convient donc de procéder au vote d'une décision modificative afin de pouvoir réaliser ces ajustements demandés par le SGC de Pithiviers.

Il est donc proposé de procéder comme suit :

Dépenses			Recettes		
Chap.- article	Intitulé	Montant	Chap.- article	Intitulé	Montant
041 - 21758	Autres	0.00	041 - 21758	Autres	7 014.00
041 - 2156	Matériel spécifique d'exploitation	7 014.00	041 - 2156	Matériel spécifique d'exploitation	0.00
<b>Total dépenses :</b>		<b>7 014.00</b>	<b>Totale recettes :</b>		<b>7 014.00</b>

Entendu, l'exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la décision modificative n°2-2024 du Budget Primitif 2024 de l'assainissement telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, 12/09/2024  
Le Maire,  
Stéphanie GOFFINET



Le Secrétaire de séance  
Christian DUFOUR